



# Procédure Allocation Colonies

Printemps – Hiver – Été – Automne  
2024



## CRITÈRES D'OCTROI

- Être adhérent au CIE Bourse lors de l'inscription au séjour et lors du remboursement.
- 2 remboursements par an et par enfant de 4 à 17 ans seront pris en compte (même si les deux conjoints sont adhérents).
- Période de prise en compte des colonies : Printemps – Été – Automne - Hiver

## MODALITÉS DE CALCUL

Le remboursement est calculé en fonction :

- de vos ressources,
- du barème qui est actualisé chaque année,
- de votre facture sur une durée maximale de 15 jours pour l'été et de 7 jours pour l'hiver, le printemps et l'automne,

### Barème 2024 – Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022

	1	2 couple	2 mono	2,5 couple	2,5 mono	3 couple	3,5 mono	4 couple	4,5 mono	5 couple
<b>A jusqu'à</b>	39 700 €	61 100 €	53 200 €	66 900 €	58 700 €	72 400 €	69 900 €	83 500 €	80 300 €	94 700 €
<b>B jusqu'à</b>	46 300 €	67 900 €	59 600 €	76 500 €	65 200 €	79 000 €	76 500 €	90 200 €	85 200 €	101 300 €
<b>C jusqu'à</b>	56 400 €	78 000 €	69 700 €	83 300 €	75 000 €	89 000 €	84 300 €	100 100 €	92 500 €	112 000 €
<b>D jusqu'à</b>	63 000 €	84 500 €	76 260 €	90 000 €	81 000 €	95 600 €	89 000 €	107 000 €	97 500 €	117 000 €
<b>E à partir de</b>	63 001 €	84 501 €	76 261 €	90 001 €	81 001 €	95 601 €	89 001 €	107 001 €	97 501 €	117 001 €

Lecture des parts des couples : 2 adultes = 2 parts / 2 ad+1 enfant = 2.5 parts / 2 ad+2 enf = 3 parts / 2ad+3enf = 4 parts / 2 ad+4 enf = 5 parts

Lecture des parts des familles monoparentales : 1 adulte+1 enfant = 2 parts / 1 ad+2 enf = 2,5 parts / 1 ad+3 enf = 3,5 parts / 1 ad+4 enf =4,5 parts

Catégorie Fiscale	A	B	C	D	E
Taux de subvention	60 %	50 %	45 %	40 %	30 %

Les montants maximaux des factures pris en compte pour le calcul de l'allocation sont :

- pour l'hiver : 1 000 €,
- pour le printemps : 900 €,
- pour l'été 4-10 ans : 1 000 € / 11-14 ans : 1 200 € / 15-17 ans : 1 600 €,
- pour l'automne : 900 €,



## DÉPÔT DES DOSSIERS EN LIGNE

**Dossier à remplir uniquement après le retour de colonie de l'enfant maximum 1 mois après le retour de votre enfant,**

**Formulaire en ligne [ici](#)**

Vous recevrez un accusé de réception de votre demande, envoyé par une adresse e-mail robot dont le seul usage est d'accuser réception des dossiers (pas d'échange de correspondance). Conservez-le bien.

Attention, cela ne veut pas dire pour autant que votre dossier est conforme.

## DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER EN PDF

- **Facture** acquittée de l'organisme.
- **Bulletin de salaire de l'adhérent** du mois précédant le dépôt de dossier.
- **Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 complet du foyer.** S'il y a un changement de situation (mariage, pacs, divorce...) joindre les différents avis complets. Joindre l'avis de non-imposition pour les personnes non imposables sur l'année demandée.
- **Relevé d'identité bancaire (RIB) à remplir** directement sur le formulaire en ligne, (Pour des raisons pratiques, un RIB unique servira pour toutes les prestations du CIE Bourse.). Attention, pour les adhérents ayant un mandat SEPA en cours : tout changement de RIB impliquera l'annulation de votre mandat SEPA. En cas de demande d'inscription en ligne, vous devrez refaire votre demande de mandat SEPA.

**Ces documents sont obligatoires pour l'obtention du remboursement.**

*La bonne constitution de votre dossier vous incombe.*

*Un dossier incomplet, non conforme ou hors délai impliquera un refus systématique.*

Pour toute information complémentaire,  
n'hésitez pas à nous contacter :  
par téléphone au 01 40 13 56 60  
ou par e-mail à [enfance@ciebourse.com](mailto:enfance@ciebourse.com).

